

Le 27 avril 2017

## FLASH INFO

### RENCONTRE DE LA DGTIM/OS DES CTT DU 18 AVRIL 2017

Lors de cette réunion, Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable (Solidaires I.D.D.) a de nouveau exprimé son analyse sur le [rapport final d'évaluation de la politique publique du contrôle des transports routiers](#).

Contrairement à l'interprétation des autres formations syndicales (CGT, FO, CFDT, à l'exception de celle de l'UNSA qui semble avoir évolué, suite à une consultation des agents, similaire à celle de Solidaires de début 2015), sur notamment le pouvoir d'interception en autonomie, lors du désengagement des forces de l'ordre lors des contrôles sur route, **Solidaires I.D.D.** se félicite que la majorité de ses attentes soit maintenue.

Les arguments démagogiques de peurs laissant à penser que cette disposition générerait une surcharge de travail ou, pour d'autres, qu'elle présenterait des risques pour les contrôleurs des transports terrestres (CTT) ne sont pas tenables en regard des pratiques dans **l'ensemble des pays européens**. L'exemple des agents allemands témoigne de son efficacité et cela ne pose pas de difficultés. Ils disposent d'un cadre juridique, de vestes fluorescentes identifiables et de véhicules équipés de panneaux à bandes défilantes donnant les instructions pour quitter l'itinéraire vers une aire de stationnement.

Dans le prolongement du diagnostic présenté en CODEV, enrichi des avis des professionnels du secteur recueillis par la mission, dont celui de Solidaires I.D.D., il est rappelé que le rapport est cohérent et équilibré.

En effet, la prise de mesures d'urgence dans le domaine informatique visant l'actualisation et le croisement de données des logiciels d'exploitation (OCTET, GRECO), leur renseignement par les acteurs du contrôle routier, l'accroissement, dans un plan d'investissements pluriannuel et de son financement, du nombre des 29 actuelles stations de pesage en marche, pouvant permettre la production automatisée de procès-verbaux, sont des éléments permettant un ciblage des entreprises contrevenantes.

La captation sur place ou à distance (infractions au cabotage, chronotachygraphes...) de données enregistrées et analysées par un système d'exploitation correspondant, croisées aux fichiers du permis de conduire et d'immatriculation, dont l'accès ne saurait tarder (dixit la DGTIM), sont des sources majeures à l'accomplissement durable des missions régaliennes de l'état. Elles préparent la mise en circulation programmée des véhicules autonomes et leur suivi.

Ces exemples, extraits du rapport d'évaluation, sont de natures à améliorer les conditions de travail des CTT et d'intervenir de manière ciblée, sur la base du volontariat, dans des plages de temps propices aux infractions de non-résidents qui traversent notre territoire, dans un cadre assurant le respect des garanties minimales de chaque agent, ainsi qu'une plus grande égalité de traitement avec les entreprises résidentes.

**Le Directeur des transports a indiqué que le moment était venu de franchir un pas** qui se voit en mettant en œuvre, par exemple, l'interception. D'autre part il a déclaré, que le corps des CTT devait être connu et reconnu au même titre que nos homologues européens.

Conscient de l'aspect régalien de leur mission de service public, qui touche à la fois à la sécurité routière et à la lutte contre le dumping social et économique, qui affecte la pérennité même des entreprises de transports routiers français, **Solidaires I.D.D.** demande :

- la reconnaissance technique des missions des 480 CTT, et par conséquent l'intégration de leur corps dans un corps technique au sein de la fonction publique d'État ;
- la mise en place d'un plan ministériel de qualification (PMQ) pluriannuel visant notamment à promouvoir les agents du premier grade du NES B ;
- d'allouer les moyens juridiques, matériels et humains nécessaires aux contrôleurs des transports terrestres en ce qui concerne l'autonomie d'interception et du contrôle en entreprise ;
- une formation initiale et une formation continue renforcées dans les domaines de l'apprentissage des langues étrangères, des contrôles techniques, etc. ;
- une harmonisation des compensations et des récupérations, sur la base du volontariat en dehors des créneaux horaires dits naturels, relatives aux missions de nuit et de fin de semaine ;
- le maintien de la carte SNCF gratuite pour les contrôleurs des transports terrestres ;
- de réelles perspectives d'évolution de carrière notamment par la résorption rapide du 1<sup>er</sup> niveau de grade (SACDD de classe normale) et par l'évolution de carrière linéaire à la catégorie A, tout en conservant la possibilité d'exercer leurs compétences dans la filière des contrôles routiers.

Aussi, comme indiqué lors de cette rencontre et suite à la bilatérale du 4 avril dernier relative aux positions des contrôleurs des transports terrestres sur ce même sujet, Solidaires I.D.D. a confirmé ses écrits du [29 décembre 2015](#) et du [7 novembre 2016](#).

*En complément et pour que les principales orientations proposées par la mission d'évaluation soient efficaces, Solidaires I.D.D. a attiré l'attention de l'administration pour :*

- Renforcer le rôle de chef de file et de coordonnateur interministériel du ministère chargé des transports ;
- Soutenir l'ensemble des moyens humains et de financement accordés actuellement aux différents ministères dans la recherche de l'efficacité combinée de tous les acteurs en lutte pour la sécurité routière et contre les nouvelles fraudes (cabotage, faux-détachements, véhicules utilitaires légers...) ainsi que certaines conditions de travail et de vie indignes ;
- Consolider l'interaction des contrôles sur route et en entreprise. La complémentarité de ces contrôles est nécessaire, elle améliore et optimise significativement la politique de contrôle des contrôleurs des transports terrestres ;
- Harmoniser les montants des amendes pratiquées par les pays européens, étendre le champ d'application de l'immobilisation, réviser le classement de certaines infractions, afin de les rendre plus dissuasives ;
- Mettre en place des modalités de régulation et de contrôle des VUL avec notamment l'installation d'un chronotachygraphe.

En espérant que l'ambition de la DGTIM, qui n'a pas livré son analyse du rapport final, ainsi que celle des « responsables politiques » soient tournées vers une juste politique sociale convergente avec une large base de contrôleurs interrogés par Solidaires I.D.D. pour que les propositions de ce rapport soient mises en œuvre dans l'intérêt général des acteurs du secteur des transports et des usagers des infrastructures routières.

**On ne lâche rien !**



***Soyons tous ensemble avec Solidaires !!***

Venez nous retrouver sur notre site internet [www.solidairesidd.com](http://www.solidairesidd.com)